



# Compte-rendu du GT CSP du 15 avril 2016



## Les Centres de Services Partagés méritent autre chose qu'un groupe de travail Post-Synchronisation !

La DGFIP réunissait un groupe de travail avec les organisations syndicales ce vendredi 15 avril 2016 consacré à la « Réforme des CSP du bloc 3 », nouvelle étape de l'organisation des CSP que l'administration a déjà engagée, sans concertation aucune avec les représentants du personnel, dans le contexte de la réorganisation territoriale de l'État en lien avec la réforme territoriale. Un groupe de travail pourtant considéré par l'administration comme une « réunion de concertation ».

Les documents lapidaires communiqués à son occasion aux organisations syndicales ne font que présenter les grandes lignes de cette réforme et ne nous apprennent rien de fondamentalement nouveau que nous n'ayons découvert incidemment, ainsi que les agents concernés, lors de la diffusion de la note de service du 18 décembre 2015 dont l'objet est « les évolutions du périmètre des CSP du bloc 3 en 2016 et 2017 » et celle du 13 janvier 2016, d'« application immédiate », consacrée aux « mises à jour des conventions de délégation de gestion, dans le cadre des évolutions de périmètre des CSP du bloc 3, en 2016 ».

### Le CSP, un service intermédiaire dans la chaîne de la dépense Chorus

Le CSP ou Centre de Services Partagés est l'un des services mis en place dans le cadre de la nouvelle chaîne intégrée - des services de l'ordonnateur/prescripteur à ceux du comptable public - de traitement et gestion budgétaire et comptable de la Dépense État avec le déploiement de l'application Chorus. Au sein de ce qu'on appelle le bloc 3 (ministères économique et financier, ministères sociaux - travail, santé, sports... - et ministère de la culture), il a une place singulière entre l'ordonnateur/prescripteur de la dépense et le service facturier placé sous l'autorité du comptable qui reste compétent pour le contrôle de la dépense et le paiement.

### Une annonce brutale !

C'est par la note de service du 18 décembre que les agents concernés ont appris la réorganisation du réseau des CSP du bloc 3. Ceux des CSP condamnés ont été surpris voire choqués par l'information soudaine de la fermeture de leurs services. La façon dont l'administration a procédé nous rappelle fâcheusement celle qui a prévalu lors de la concentration de l'activité des défunts centres régionaux de pension vers les centres de gestion et centres de service des retraites.

### Un déni de « dialogue social »

Le dernier groupe de travail DGFIP avec les organisations syndicales consacré à Chorus et à la nouvelle organisation de la dépense État remonte au... 26 janvier 2012. Lors du dernier groupe de travail DGFIP du 30 juin 2015 consacré à la « réforme territoriale », le chef du service « stratégie pilotage budget » de la DGFIP avait tout juste abordé la question des CSP et des SFACT, précisant que cette évolution n'était pas prévue au 1er janvier 2016.

La note de service du 18 décembre 2015 limite d'emblée l'espace de « la concertation » avec les représentants des personnels en déclarant de façon pour le moins décalé que « les modalités de mise en œuvre de cette réforme feront l'objet d'échanges approfondis, dès le début de l'année 2016 ».

### Des services et des agents non associés à des enjeux qui les concernent directement

Il semble que les directions des départements concernés n'aient pas eu l'attention attirée sur l'objet de cette note de service sur les évolutions du périmètre des CSP du bloc 3 en 2016 et 2017.



# Compte-rendu du GT CSP du 15 avril 2016



Non seulement ces directions départementales n'ont pas a priori été informées de l'évolution de l'implantation des CSP dans le cadre de la Réate 2, mais semble-t-il elles n'ont pas été consultées sur les conséquences de la réorganisation programmée ; en tous les cas, cela n'a pas été le cas des chefs de services et de l'ensemble des personnels concernés qui n'ont pas été consultés sur ce qu'ils pensaient d'une telle réforme, encore moins de ses modalités.

Le sentiment des personnels est bien que la direction générale ne s'occupe pas de la mission... sauf quand ça ne marche pas et qu'elle ne peut faire autrement... Depuis 2013, elle apparaît aux abonnés absents. Aucune formation n'est même prévue pour les chefs de service appelés à prendre en charge un CSP, alors que le besoin avait été formulé lors de séminaires internes.

## Que prévoit la réforme des CSP ?

En résumé :

- une nouvelle cartographie des CSP du bloc 3 « prenant en compte l'impact de la réforme territoriale » et déployée « si possible » dès 2017, avec, dès 2016, la mise en place d'un dispositif transitoire et de l'expérimentation d'un CSP spécialisé dans le traitement d'une partie des recettes non fiscales (RNF) (le CSP de Clermont-Ferrand mènera cette expérimentation en liaison avec les CSP d'Amiens et de Besançon) ;
- l'exécution dans Chorus des dépenses et des recettes de 4 DiSI centralisée par le CSP d'administration centrale (DRESG), avec une mutualisation progressive des fonctions support de celles-ci, débutée en 2015 et qui sera généralisée en 2 étapes, en 2016 et en 2017 (à compter de 2016, les dépenses et les recettes des DiSI Est, Nord, Sud-Ouest et Sud-Est seront prescrites par la DiSI Paris-Champagne et exécutées dans Chorus par le CSP d'administration centrale (DRESG) ;
- l'exécution par les CSP du bloc 3, à compter de 2016, du budget du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) dont les dépenses et recettes seront traités dans Chorus à compter de 2016 : les CSP

du bloc 3 traiteront les subventions prescrites par les DDCS et les DRJSCS dans le cadre du programme 147 « Politique de la Ville ».

Les régions concernées par la réforme territoriale ne comprendront plus qu'un seul CSP du bloc 3, au lieu de 2 ou 3 selon les régions pré-existantes. La nouvelle cartographie devrait prendre effet au 1er janvier 2017.

Une phase transitoire est prévue en 2016 avec une répartition des actes entre les CSP fermants et CSP cibles :

- les partenaires du bloc 3 (DRAC, DIRECCTE, DRJSCS et DDCS) adapteront, en 2016, leurs réseaux respectifs à la nouvelle cartographie régionale : pour 2016, la réorganisation concernera uniquement le traitement des nouveaux actes de gestion des structures re-localisées ;
- dans le cadre de l'action sociale du Secrétariat général des ministères financiers, pour chacun des 5 services prescripteurs dont le périmètre est cohérent avec la future carte territoriale, les actes de gestions seront désormais exécutés par un CSP unique : tous les actes de l'action sociale (y compris antérieurs à 2016) seront traités par les CSP de rattachement 2016 : Strasbourg, Dijon, Rouen, Toulouse, Lille.

## Pour engager un véritable débat contradictoire...

Les fiches communiquées en vue de ce GT du 15 avril, succinctes, présentent des principes déjà mis en place ou expérimentés ou programmés.

Au regard de leur contenu, Solidaires Finances Publiques a demandé une série de documents complémentaires pour rendre tangible leur contenu. **Dans leur attente, Solidaires Finances Publiques a demandé le report du groupe de travail, report possible pour d'autres GT et qui ne nous semblait pas impossible pour celui-ci entre ce qui est déjà décidé et ce qui peut attendre quelques semaines pour être débattu utilement...** En l'absence de ces documents que nous continuons d'exiger, Solidaires Finances Publiques a été contraint de surseoir à sa participation à ce groupe de travail.



# Compte-rendu du GT CSP du 15 avril 2016



## Nos demandes à la Direction Générale. Et pourquoi ?

- Un état des lieux quantitatif et qualitatif autorisant un bilan contradictoire et une évaluation réelle, en fonctionnement courant, de l'exercice depuis cinq ans de la mission dans les CSP du bloc 3 avant la mise en œuvre de la nouvelle cartographie (ainsi par exemple nombre d'incidents et de coupures dans Chorus, soucis avec les services prescripteurs dans le respect de la chaîne de la dépense...);
- cet état des lieux doit intégrer le bilan des effets et conséquences de la dématérialisation et de la numérisation mise en œuvre depuis un an ;
- il doit également comprendre une étude de l'effet pour les agents des impacts et conséquences sur l'exercice de leur mission de l'organisation et le fonctionnement des CSP du bloc 3 dans le cadre de leur rapport avec les services prescripteurs et celui avec les services facturiers dans une chaîne de la dépense qui se veut intégrée.

**Pourquoi ?** Parce que nous faisons le constat que, depuis la mise en œuvre de la nouvelle chaîne, intégrée, de la dépense, aucun groupe de travail n'a permis un réel bilan contradictoire de la nouvelle organisation du travail entre services prescripteurs, centres de services partagés et services facturiers et de ses conséquences dans l'exercice de leurs missions au quotidien pour les agents. Un bilan nécessaire à l'heure d'une nouvelle organisation et concentration.

## Dans le cadre de la nouvelle réforme engagée :

- des éléments chiffrés sur les charges : nombre d'actes de gestion par CSP fermants antérieurs à 2016, nombre d'actes de gestion par CSP cibles antérieurs à 2016 ;
- le tableau de l'implantation et de la répartition des emplois dans les actuels CSP ; la situation par CSP des emplois au 1er janvier 2016 au regard de celle au 31 décembre 2015.

**Pourquoi ?** Parce que, selon la note de service du 18 décembre 2015, pendant la période transitoire, la prise en charge d'actes nouveaux par les CSP cibles « n'est pas censé excéder 5%, en moyenne, du volume d'actes global traité par ces derniers » et parce que nous souhaitons vérifier en cette période de transition l'absence de toute conséquences sur le niveau d'emplois.

- Dans les schémas de l'administration, les prévisions en emplois des CSP cibles dont les implantations sont annoncées pour septembre 2017 pour la 2nde phase de « réorganisation », sans oublier celles de la première vague :

CSP de Lyon reprenant au 1er janvier 2017 les dépenses de celui de Clermont-Ferrand, CSP de Caen reprenant celles du CSP de Rouen.

**Pourquoi ?** Parce qu'il nous semble que ce sont là des données également aisément réunissables par l'administration centrale et essentielles dans l'appréhension d'une réorganisation qui se prive dans les CSP fermants du savoir faire d'agents acquis au fil de la mise en œuvre de la nouvelle chaîne de la dépense État, une connaissance qui a servi à accompagner les services prescripteurs et qui vont perdre ainsi de précieux interlocuteurs. Ce pendant que de nouveaux devront découvrir dans les CSP cibles une mission toute jeune et une activité spécifique avec une formation lourde de plusieurs semaines. Pour Solidarités Finances Publiques, les emplois dans les CSP cibles devront correspondre à la somme des emplois dans les CSP pré-existants.

- Un premier état des lieux et des premiers retours de la phase transitoire d'ores et déjà entamée :
  - cartographie de rattachement des services prescripteurs aux CSP existants ;
  - dans le cadre des évolutions de périmètre des CSP du bloc 3 en 2016, état de la mise à jour des conventions de délégation de gestion et un recensement des difficultés éventuellement rencontrées ;



# Compte-rendu du GT CSP du 15 avril 2016



- premiers retours de l'expérimentation lancée sur les Recettes Non Fiscales entre le CSP de Clermont-Ferrand et les CSP d'Amiens et de Besançon.

**Pourquoi ?** Au 15 avril, nous ne pensons pas que la circulaire du 18 décembre et celle du 13 janvier, d'« application immédiate », soient encore sans effet...

- Un bilan et état des lieux quantitatifs et qualitatifs des Fonctions Régionales de Supervision des Tiers (FRST) ;
- les éventuels retours et propositions du réseau et des directions locales suite à la publication et la diffusion des notes de service des 18 décembre 2015 et 13 janvier 2016.

**Pourquoi ?** Dans les mêmes soucis de bilan contradictoire et de transparence.

- Le chantier de l'exécution dans Chorus des dépenses et des recettes des 4 DISI centralisées par le CSP d'administration centrale et prescrites, à compter de 2016, par la DISI Paris-Champagne ;
- le chantier du traitement par les CSP du bloc 3, toujours à compter de 2016, des subventions prescrites par les DDCS et DRJSCS dans le cadre du budget du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires ;
- le chantier des actes de gestion de l'action sociale pour les services prescripteurs dont le périmètre est cohérent avec la nouvelle carte territoriale.

**Pourquoi ?** Parce que la note du 18 décembre les évoquent et pas les fiches communiquées en vue du GT.

Nous avons également demandé que la direction générale nous donne sa vision sur le schéma à terme de l'organisation des CSP et SFACT parce que, sur ces derniers comme sur les FRST, ces propos vagues nécessitent des précisions écrites avant tout débat. Enfin, nous avons noté la totale absence de toute évocation du plan d'accompagnement RH.

**Pour Solidaires Finances Publiques, les conséquences sur l'exercice de la mission et les agents d'une réforme engagée sans eux doit prendre le temps d'un bilan et d'un débat contradictoire sur cinq ans de CSP. C'est possible alors que certaines décisions sont déjà prises et à l'œuvre et que, pour d'autres, quelques semaines de report de ce nécessaire débat ne sont pas un obstacle et sont nécessaires.**

## Une administration fermée à la concertation

L'administration a finalement fait savoir aux organisations syndicales qu'elle maintenait son GT et que "des éléments aux questions de Solidaires FIP seront apportés en séance".

La CGT Finances Publiques a partagé les demandes de documents et de report de Solidaires Finances Publiques et, finalement, les deux organisations ont refusé de participer à ce groupe de travail et décidé de s'exprimer de concert.

Solidaires Finances Publiques considère nécessaire à un véritable débat contradictoire sur le bilan de cinq ans de vie de ces nouvelles structures que sont les CSP et l'évolution décidée sans concertation préalable par la DGFIP, la fourniture de ces documents préalablement à la tenue d'une réunion qui se veut de concertation, permettant leur appropriation et étude par tous, représentants du personnel et agents concernés.

Il n'est pas envisageable pour nous d'avoir un débat utile avec le cas échéant des documents remis en séance dont nous n'aurions pas pu apprécier préalablement et collectivement au sein de notre organisation la teneur. Cette méthode ne permet pas un véritable bilan contradictoire.

**Solidaires Finances Publiques considère inacceptable cette façon de faire de l'administration, continue de demander la communication des documents demandés et reste disponible pour une nouvelle réunion à partir de ces documents.**